



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



**Projet agroécologique et alimentaire du site de la Liquière, du Patus
et de la Jasse**

Communes de Mas-de-Londres et Saint-Martin-de-Londres

Appel à candidatures

**Mise à disposition de foncier pour le redéploiement
d'une activité d'élevage pastoral**



Janvier 2023

Préambule	3
1. Présentation du projet de la Liquière.....	4
a. La commune du Mas de Londres	4
b. Origine et objectifs du projet de la Liquière.....	Erreur ! Signet non défini.
c. Un ensemble de partenaires réunis autour du projet.....	Erreur ! Signet non défini.
2. Caractéristiques du site	Erreur ! Signet non défini.
a. Le foncier disponible	Erreur ! Signet non défini.
b. Les infrastructures existantes.....	8
Bâtiments	8
Eau agricole	Erreur ! Signet non défini.
3. Les enjeux écologiques et paysagers sur le site	9
a. Un site à fort enjeux écologiques	9
b. La Liquière, un projet agricole et alimentaire au rendez-vous des enjeux écologiques du territoire	Erreur ! Signet non défini.
c. Les pistes d’actions pour améliorer la fonctionnalité écologique du site.....	Erreur ! Signet non défini.
4. La production envisagée sur le site	Erreur ! Signet non défini.
5. Calendrier et mode de mise à disposition du foncier	Erreur ! Signet non défini.
a. Calendrier de mise à disposition du foncier	Erreur ! Signet non défini.
b. Mode de mise à disposition du foncier.	Erreur ! Signet non défini.
a. Attendus sur le volet agricole.....	11
b. Attendus sur le mode de commercialisation	Erreur ! Signet non défini.
c. Attendus sur le volet écologique.....	11
d. Profil recherché et modalités des candidatures.....	12
Critères d’éligibilité et de sélection des candidats.....	12
Documents à fournir.....	13
Calendrier et contacts	13

Préambule

Le site de la liquière, du Patus et de la Jasse est localisé sur les communes de Mas-de-Londres et Saint-Martin-de-Londres (Hérault), au sud du cœur de village de Mas-de-Londres.

Les communes de Mas-de-Londres et de Saint-Martin-de-Londres ainsi que la Communauté de commune du Grand Pic Saint-Loup (CCGPSL) ont la volonté conjointe de préserver et restaurer les écosystèmes liés aux espaces pastoraux de leur territoire. Pour cela, ces collectivités travaillent depuis près de 15 ans avec différents acteurs de la préservation des espaces naturels, mais également de l'accompagnement agricole. En particulier, un partenariat étroit a été construit avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie (CEN Occitanie), notamment à travers la réalisation d'expertises écologiques, mais aussi et surtout à travers des opérations de maîtrise foncière et de maîtrise d'usages des espaces naturels du territoire.

Le présent appel à candidature est donc issu d'une volonté locale s'appuyant sur une dynamique partenariale bien établie entre les trois collectivités concernées et le CEN Occitanie. Les partenaires de l'accompagnement agricole sont également intégrés au projet notamment pour la mise en œuvre du présent appel à candidature, à travers l'implication de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault et du Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (CIVAM Empreinte). Pour ces partenaires, l'objectif est de redonner une vocation agricole et économique à des espaces en déprise en prenant en compte les caractéristiques écologiques remarquables du site concerné.

L'appel à candidature présente le contexte général dans lequel ce projet s'insère. Il détaille les surfaces disponibles et les types de végétations pastorales présentes, ainsi que les enjeux écologiques et objectifs de conservation associés.

1. Présentation du projet

a. Origine et objectifs du projet

Le projet prend racine dans des causes multiples et convergentes :

Le site de la Liquière, du Patus et de la Jasse abrite une mosaïque de milieux qui sont le support de vie d'un grand nombre d'espèces patrimoniales de faune et de flore typiquement méditerranéennes. Après l'abandon des pratiques pastorales dans les années 1950 et l'expropriation pour le terrain militaire, une partie du site a été utilisée à partir des années 80 comme un site de pratique de sports mécaniques tout-terrain, et ce hors de tout cadre officiel et légal. Ces pratiques ont aujourd'hui largement régressé mais l'altération du fonctionnement biologique demeure (érosion, perturbations des écoulements hydrologiques de surface, etc.). Ici c'est l'usage même de la terre par l'agriculture qui sera le moteur de la restauration. Sur ce site, la maîtrise foncière est déjà assurée *via* la signature d'accords fonciers avec les communes de Mas-de-Londres et Saint-Martin-de-Londres et la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, propriétaires des terrains visés pour la restauration.

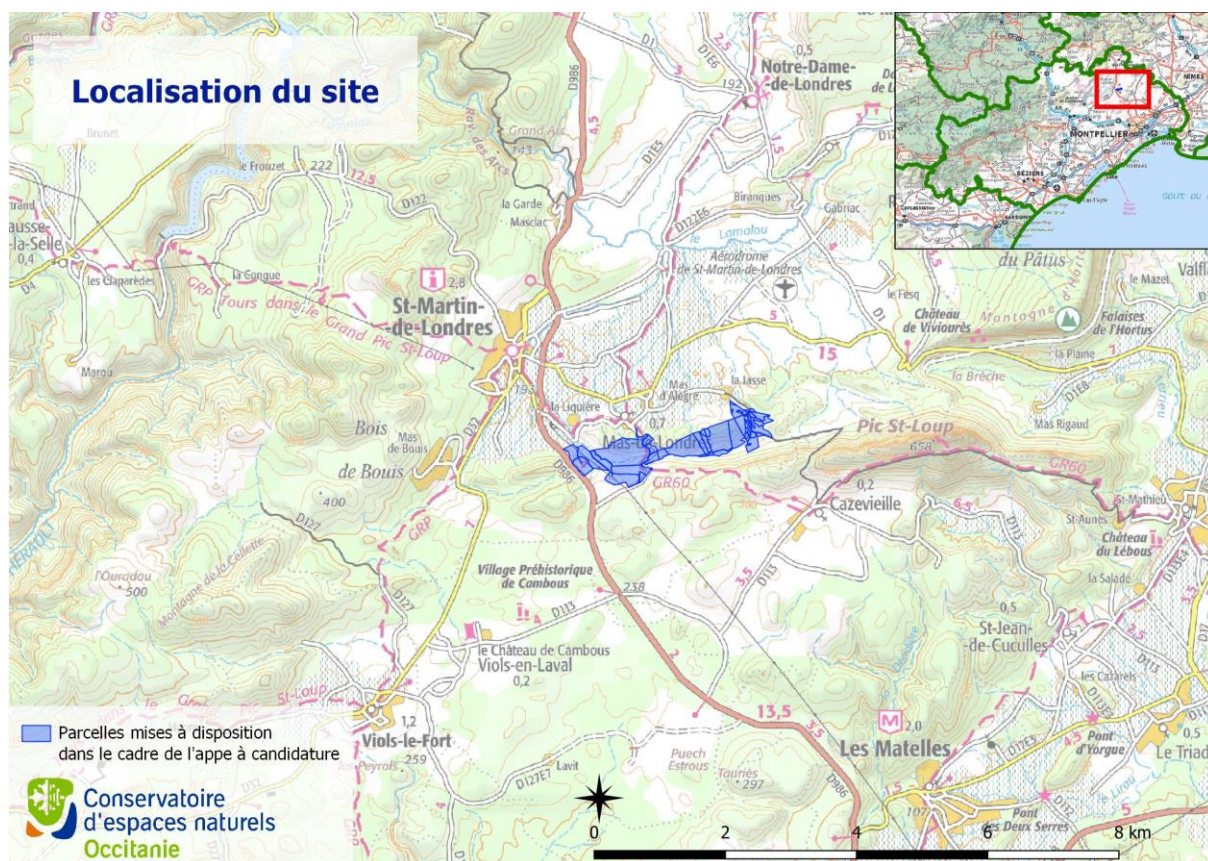
Cette volonté se concrétise aujourd'hui à travers le projet de redéploiement pastoral sur le site de la Liquière, du Patus et de la Jasse sur les communes de Saint-Martin-de-Londres et de Mas-de-Londres.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

1. Développer ou conforter une activité d'élevage pastoral économiquement viable. Cette activité devra contribuer autant que possible à l'offre en produits agricoles locaux.
2. Mettre en œuvre une gestion pastorale intégrant un cahier des charges en cohérence avec les enjeux écologiques du site.
3. Dans la mesure du possible, ce projet associera les acteurs de la production agricole locale.
4. Dans la mesure du possible, développer des liens autour de ce projet avec la recherche agronomique et les activités pédagogiques pour promouvoir un exemple d'agriculture vertueuse et en circuit de proximité.

b. Localisation du site

Le site est principalement localisé sur la commune de Mas-de-Londres, située dans le département de l'Hérault au pied du Pic Saint Loup, à 30km au nord de Montpellier. Elle compte environ 670 habitants et fait partie la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup.



Carte 1 : situation géographique du site de la Liquière

c. Particularités climatiques

Le site proposé pour l'appel à candidature est localisé au sein de l'entité nommée « plaine de Londres », qui part de la face nord du Pic Saint-Loup et s'étend au nord jusqu'à Ferrières-les-Verreries, et est bordé à l'est par la montagne de l'Hortus.

La configuration topographique et géologique du site génèrent des particularités climatiques particulières qu'il convient de bien identifier car jouant un rôle significative sur l'exploitation agricole locale :

- Des températures minimales bien plus froides que sur les secteurs de garrigues de même altitude environnants, avec des minimales qui sont parfois de 15°C inférieures à celles mesurées à quelques kilomètres ; les gelées sont plus fréquentes et peuvent être tardives.
- Une concentration particulière des précipitations automnales et hivernales, qui mêlées aux sols marneux et argileux de la plaine font que certains terrains sont particulièrement sensibles au piétinement à certaines périodes de l'année. Sur le site ce type de terrains est localisé et de faible superficie mais bien présent.
- Il en résulte un micro-climat contrasté, chaud et sec en été (2700 heures de soleil/an), froid et humide en hiver.

Cette singularité climatique de la plaine de Londres joue un rôle important dans la construction d'un projet agricole sur ce territoire et doit être prise en considération par les candidats.

Ce microclimat dans un environnement méditerranéen se traduit par un assemblage d'espèces végétales et animales spécifique à la Plaine de Londres.

2. Ressources mises à disposition de l'activité agricole

a. Foncier

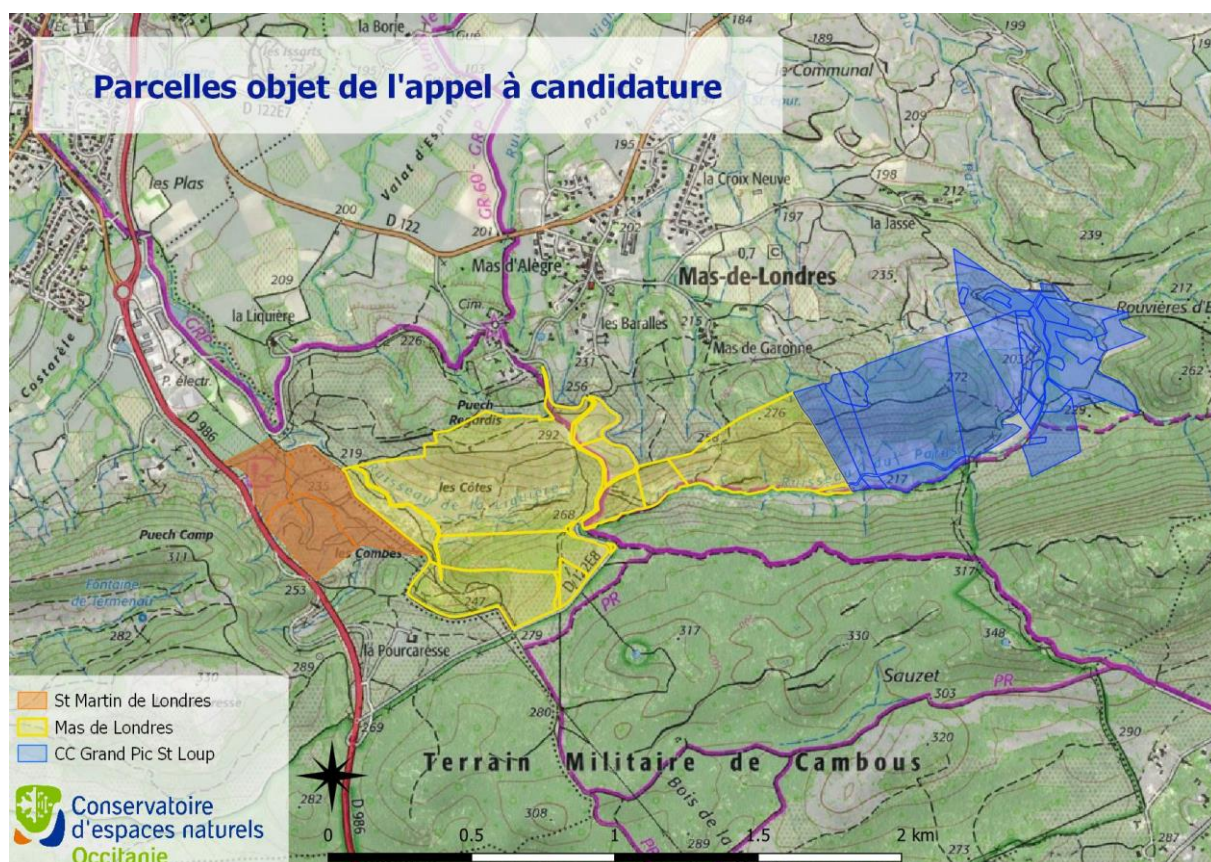
Foncier disponible

Le foncier disponible et proposé dans le cadre de cet appel à candidature concerne une surface d'environ 120 ha (carte 2).

Les parcelles appartiennent à trois propriétaires publics différents (communes de Saint-Martin-de-Londres et de Mas-de-Londres et Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup). Ces trois propriétaires ont confié un mandat de gestion au CEN Occitanie, qui assure la gestion du site dont la priorité est le maintien des enjeux de biodiversité identifiés.

Le CEN Occitanie a en charge notamment la rédaction des cahiers des charges de l'utilisation agricole des parcelles, la gestion courante des sites, les éventuels équipements pastoraux à implanter, les aménagements de génie écologique etc. L'ensemble des opérations de gestion planifiées sont validées conjointement entre les collectivités propriétaires et le CEN Occitanie.

Afin que la mise en œuvre du cahier des charges de la gestion pastorale soit réaliste par rapport aux exigences agronomiques, ce cahier des charges sera rédigé en concertation avec l'exploitant retenu afin d'être adapté au mieux au type d'exploitation, au cheptel etc.



Carte 2 : Parcelles objet de l'appel à candidature

Les terrains proposés dans l'appel à candidature concernent majoritairement des mosaïques de pelouses, landes et garrigues méditerranéennes (environ 120 ha). Sur les parcelles situées autour du lac de la Jasse, on trouve environ 5 ha de prairies naturelles. Ces secteurs bien plus productifs sont complémentaires aux parcours de garrigue en termes de ressource et de calendrier de pâturage. Dans le cadre du projet, ces prairies n'ont pas vocation à être mise en culture.

Autres terrains maîtrisés par les collectivités partenaires et le CEN

Environ 180 ha de terrains situés hors de l'emprise des parcelles objet de l'appel à candidature sont actuellement sous maîtrise foncière ou maîtrise d'usage par les collectivités partenaires du projet et/ou le CEN Occitanie.

Sur ces autres terrains, plusieurs emprises pourraient être amenées à se libérer au cours des premières années suivant l'appel à candidature, en fonction notamment des départs à la retraite prochains de certains exploitants actuellement en place sur ces parcelles. Les conditions de transmission des exploitations concernées et les dates de départ n'étant pas actées à ce jour, ce foncier ne peut être proposé formellement dans le cadre du présent appel à candidature.

Le CEN et ses partenaires estiment toutefois qu'environ 50 à 100 ha supplémentaires seront amenés à se libérer au cours des 5 premières années suivant l'appel à candidature. Notons que 18 ha de forêt domaniale attenants au site feront l'objet d'un appel à candidature dans les mois qui suivront le présent appel à candidature. Cet appel à candidature à venir sera porté par l'Office National des Forêts.

b. Description des végétations pastorales

La végétation présente sur le site est un ensemble de pelouses et de landes ouvertes dominées majoritairement par trois espèces herbacées. On retrouve ainsi le brachypode rameux, une graminée typique des milieux calcaires secs, sur environ 50 hectares, le brachypode de Phénicie, espèce voisine préférant les sols plus frais et profonds, sur environ 20 hectares et enfin l'aphyllanthe de Montpellier, espèce à très fort potentiel pastoral et bon report sur pied, sur une douzaine d'hectares.

A ces 80 hectares de pelouses, parfois peu herbeuses, s'ajoutent, parfois en superposition, des habitats de garrigues et de landes ainsi que des boisements épars. Les garrigues sont ici dominées par le genévrier Cade, le genêt scorpion, le thym ou encore le romarin et sont présentes sur 40 hectares environ. Le paysage est complété par la présence de bois de Chêne vert sur une douzaine d'hectares et de Chêne blanc sur près de 10 hectares.

La part de ligneux est relativement importante mais les parcours restent globalement circulables pour un troupeau avec cependant d'éventuels problèmes de co-visibilité entre les animaux. De nombreux genévriers et chênes sont déjà hauts, seules quelques zones plus denses peuvent être difficiles à traverser.

c. Les infrastructures existantes

Bâtiments

Aucun bâtiment n'existe sur les parcelles concernées par l'appel à candidature et les règlements d'urbanisme actuellement en vigueur n'y autorisent pas la construction d'un bâtiment. Toutefois, le CEN et ses partenaires s'engagent à accompagner le lauréat de l'appel à candidature dans la recherche du foncier éventuellement nécessaire à l'implantation d'un bâtiment, et la facilitation globale de cette démarche. Le candidat doit préciser ses besoins et ses projets en la matière.

Accès à l'eau

Le site ne bénéficie pas d'un accès direct au réseau d'eau potable. Il est en revanche parcouru par plusieurs pistes qui permettent le ravitaillement d'abreuvoirs et/ou de citernes à eau en différents points.

Sur la partie ouest du site (Combe de la Liquière), le cours d'eau temporaire de la Liquière ne permet pas d'envisager des points d'abreuvement pérennes.

Sur la partie est (Ravin du Patut et Lac de la Jasse), la retenue collinaire du lac de la Jasse constitue une réserve d'eau exploitable :

- directement par le bétail lorsqu'il pâture les prairies limitrophes du lac ; cet accès direct nécessitera éventuellement un aménagement spécifique pour éviter de dégrader les berges du lac.

- par pompage dans le lac pour alimenter des abreuvoirs mobiles ; le pompage sera soumis à un calendrier et à des règles liées aux niveaux d'eau du lac.

Equipements pastoraux et travaux

Le CEN et ses partenaires pourront mettre à disposition et prendre en charge des équipements pastoraux liés avec les exigences écologiques du cahier des charges de la conduite pastorale. Cela concernera principalement la fourniture et la pose de clôtures, la fourniture de petit matériel, la fourniture de citerne à eau.

Les travaux sur la végétation pourront être pris en charge par le CEN Occitanie après validation de ceux-ci.

3. Les enjeux écologiques et paysagers sur le site

a. Un site à fort enjeux écologiques

La localisation du site lui confère une très grande richesse et une très grande typicité écologique, de par notamment sa situation méditerranéenne à laquelle se couplent les spécificités climatiques et géologiques de la plaine de Londres.

L'ensemble des enjeux de biodiversité du site se concentrent dans les deux grands types d'habitats que sont les milieux secs de garrigues plus ou moins ouvertes, et les milieux humides ponctuels et temporaires.

- Milieux secs : Le site abrite une forte diversité de garrigues, allant de la pelouse rase avec fort recouvrement en sol nu à des secteurs en cours de reboisement présentant quelques sujets âgés. Ce gradient d'ouverture diversifié est propice à l'expression d'une diversité biologique importante.

- Milieux humides : Ces milieux représentent une surface très limitée à l'échelle du site, mais concentrent une richesse exceptionnelle, ils constituent des îlots de diversité biologique spécifique au sein des milieux plus secs du site. Il s'agit de milieux très ponctuels dans l'espace, quelques mètres carrés seulement, et dans le temps puisque l'eau n'y est affleurante qu'une partie de l'année.

Les principales menaces qui pèsent sur ces espèces et leurs habitats sur ce territoire sont les suivantes :

- La fermeture des milieux par la dynamique naturelle de la végétation ;
- Le développement d'usages non maîtrisés lié à la perte de l'usage agricole des terres ;
- L'altération de milieux localisés par l'érosion.

Ainsi, les **objectifs généraux** et les premiers **axes de gestion écologique** sont les suivants :

Objectifs généraux	Actions
Conserver et restaurer les milieux ouverts par et pour le pastoralisme	Restauration de milieux et habitats naturels et agricoles notamment de milieux ouverts et semi-ouverts ; Accompagner l'activité pastorale par des interventions complémentaires au pâturage (débroussaillage d'entretien ou d'ouverture...)
Réintégrer l'activité agricole dans la gestion écologique	Faire du ou des exploitants agricoles les gestionnaires garants du maintien des équilibres écologiques attendus par le CEN et ses partenaires sur le site
Maintenir et créer des éléments structuraux du paysage	Maintien et création d'éléments propices à la faune : alignements d'arbres, haies, arbres isolés, ripisylves, murets, talus...)
Restaurer et créer des zones humides	Améliorer l'état de conservation des habitats humides existants et dégradés ; Créer de nouvelles mares.
Restaurer le petit patrimoine bâti	Restaurer le muret de pierre-sèche communal historique sur les tronçons effondrés.
Gérer la fréquentation par les véhicules tout-terrain puis mettre en défens les secteurs impactés les plus fragiles.	Fermer progressivement la totalité des accès au site pour les véhicules tout terrain avant de favoriser la reprise spontanée sur les secteurs mis à nu par les véhicules. Des accès spécifiques liés à l'exploitation agricoles seront maintenus.
Favoriser la biodiversité en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement	Conservation de la biomasse d'insectes par réduction de l'emploi de produits phytosanitaires et traitements antiparasitaires
Communiquer auprès du public sur la gestion conservatoire du site	Faire connaître le projet de gestion conservatoire du site ; Expliquer les enjeux écologiques, agronomiques, et sociaux liés à la gestion du site ; Sensibiliser le public : citoyens, scolaires, étudiants, universitaires, élus, acteurs socio-économiques du territoire.

Tableau A. Objectifs généraux et actions du site de la Liquière - (© CEN Occitanie)

b. Convergence des enjeux autour du redéploiement pastoral

L'élevage pastoral extensif est au cœur d'un projet de restauration écologique, à travers le maintien et la restauration des milieux ouverts, la maîtrise des usages et la revalorisation de l'identité des milieux naturels concernés.

Outre les aspects écologiques, le projet vise aussi la valorisation économique des milieux naturels exploités au travers du redéploiement d'une activité agricole viable sur le plan économique.

Enfin, les collectivités locales et en particulier la CCGPSL sont engagées dans un projet alimentaire territorial (PAT), visant à favoriser le développement d'une production agricole locale et vivrière.

4. Cahier des charges de production et conditions particulières

a. Mode de mise à disposition du foncier.

La mise à disposition du foncier se fera par voie de contrat de prêt à usage ou commodat, à titre gratuit. La durée des conventions sera à affiner en fonction du lauréat de l'appel à candidature et de son projet. Un cahier des charges environnemental et pastoral sera annexé au contrat de prêt à usage (voir paragraphe suivant pour le volet écologique).

b. Attendus sur le volet écologique

La mise à disposition sera conditionnée par la signature d'un cahier des charges des pratiques pastorales. Ce document aura une valeur contractuelle pour la poursuite du contrat de prêt à usage.

Le cahier des charges sera construit en concertation avec l'exploitant retenu. Le cahier des charges concernera :

- Les objectifs de gestion de la végétation, il en découlera potentiellement :
 - o le suivi des niveaux de prélèvement sur les végétations par grand type de végétation ;
 - o La mise en œuvre d'interventions ciblées complémentaires au pâturage comme de la réouverture mécanique ;
 - o Un travail sur la diversité et la mobilité des points d'attraction du troupeau pour gérer la pression pastorale;
- La gestion des traitements antiparasitaires du troupeau ;
- Le calendrier de pâturage prenant en compte enjeux pastoraux et enjeux écologiques (ex : ressource particulière à valoriser à la bonne saison pour garantir sa pérennité, exclusion saisonnière du pâturage pour certains secteurs localisés abritant des habitats et/ou des espèces nécessitant une gestion fine) ;
- Le pâturage tournant interannuel sur une proportion des prairies humides du lac de la Jasse (par exemple : 1/5^{ème} de la prairie n'est pas pâturé chaque année, et ce 5^{ème} change d'une année à l'autre) ;

c. Attendus sur le volet agricole

Un travail de concertation entre l'exploitant et le CEN sera mené pour allier objectifs de production et objectifs de préservation de la biodiversité sur le site. Une attention particulière sera portée sur le traitement antiparasitaire du troupeau, dans l'objectif de limiter au maximum le transfert d'intrants chimiques issus de ces traitements vers les surfaces mises à disposition ici. Ces traitements ont en effet un impact avéré sur les populations d'insectes et donc sur l'ensemble de la chaîne alimentaire.

d. Attendus sur le volet social

La fréquentation du site est assez importante, principalement par des locaux, pour un usage sportif et récréatif. Les parcelles sont traversées par un sentier de randonnée (GR de Pays de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup). Ce tracé, qui arrive du Pic Saint-Loup avant de rejoindre le site du Ravin des Arcs, est emprunté par de nombreux randonneurs. Le lac de la Jasse est un site de loisir et de détente fréquenté par un public de promeneurs essentiellement locaux. Le lac est également fréquenté par quelques pêcheurs ; la gestion piscicole ayant été confiée à la fédération départementale de pêche par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup. Enfin, les espaces mis à disposition dans le présent appel à candidature sont des territoires chassés par les sociétés de chasse locales.

Le futur exploitant doit intégrer de manière constructive ce contexte local particulier dans son projet. Il n'est pas prévu que cette fréquentation recule dans l'avenir ou que les usages existants soient remis en cause. Il devra s'appuyer sur les partenaires du projet (collectivités et CEN) afin de convenir d'un usage partagé du milieu, d'anticiper autant que possible et de gérer, le cas échéant, d'éventuels conflits d'usage.

Un accompagnement des collectivités et du CEN sera mis en place sur ce volet : panneaux d'information et sensibilisation, aménagement d'accueil et du public, informations et communications locales, journées de sensibilisation, recherche de solutions en cas de conflits d'usage, etc.

e. Profil recherché et modalités des candidatures

Critères d'éligibilité et de sélection des candidats

Cet appel à candidatures s'adresse aux exploitants agricoles qui ont besoin de conforter leur activité ou de diversifier leurs productions, aux cotisants de solidarité et aux candidats à l'installation agricole.

L'évaluation des candidatures portera sur :

- L'adéquation du projet du candidat avec le projet de territoire porté par les collectivités locales et l'intégration des contraintes du site,
- Les aptitudes et compétences du candidat : capacités techniques et organisationnelles, qualité du projet professionnel, expérience, parcours personnel, savoir être...
- La durabilité du projet du candidat dans toutes ses dimensions : économique (données chiffrées attendues), agroécologique et socio-territoriale.
- L'investissement du candidat dans la vie et le dynamisme du territoire.

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection sur la base de l'évaluation des dossiers par les partenaires techniques mobilisés.

Documents à fournir

- Formulaire de candidature dûment complété
- Une ébauche de prévisionnel (plan de financement et compte de résultat)
- CV
- Tout autre document jugé utile par le candidat.

Calendrier et contacts

Une visite de site sera organisée aux alentours de la mi-mars afin de permettre aux candidats de prendre connaissance du site, des enjeux et contraintes avant de finaliser leur dossier de candidature.

Le jury évaluera les candidatures dans la première quinzaine d'avril 2023.

L'attribution pourra avoir lieu dès le mois de juin 2023.

Les candidatures sont à envoyer à Jérémie DEMAY (CEN Occitanie) au plus tard le 02 avril 2023 à minuit :

jeremie.demay@cen-occitanie.org

Contact téléphonique : 06 37 32 43 95